



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

MAIRIE
DE
MEYRARGUES
13650

Tél. : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 29/04/2026 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX, Responsable du CCAS.

Membres du CA Présents : Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO

Membres du CA ayant donné pouvoir : //

Membres du CA Absents excusés : //

Membres du CA Absents : //,

Délibération n° 2026-10

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS – EXERCICE 2026

Exposé des motifs :

A titre liminaire est précisé aux administrateurs que la situation de crise sanitaire que traverse encore la Nation a conduit le gouvernement, agissant sur habilitation du législateur, a repoussé certains délais, et notamment ceux applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements, quant à l'élaboration de leurs actes budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes du budget du CCAS pour 2026. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 en application depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes.

Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

PRESENTATION GENERALE – VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT 2026			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	40.941,70	30.526,00
	+	+	+
REPORT	002 – Résultat de fonctionnement reporté	00,00	10.415,70
	=	=	=
	Total de la section EXPLOITATION 2026	40.941,70	40.941,70
INVESTISSEMENT 2026			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget (y compris le C/1068)	1.255,88	00,00
	+	+	+
REPORT	R.A.R. de l'exercice précédent	00,00	00,00
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	00,00	1.255,88
	=	=	=
	Total de la section INVESTISSEMENT 2026	1.255,88	1.255,88
TOTAL DU BUDGET 2026		42.197,58	42.197,58

La maquette du projet de budget principal 2025 est à votre disposition au CCAS.

Visas :

Oùï l'exposé des motifs rapporté ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vue l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration au vu de la délibération D2026 - 05 en date du 02 mars 2026 ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 29 avril 2026 n° D2026 - 09 portant affectation du résultat ;
Vu la maquette budgétaire présentée aux membres du conseil d'administration ;
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide de :

ARTICLE 1 : - VOTER le budget primitif du budget du CCAS pour l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

ARTICLE 2 : DIRE que M. le Président du CCAS transmettra la présente à :
- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ;
- Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence pour sa complète information.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20260429-02026_10-DE

AVEC 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Pour (présents et pouvoirs)	10	Fabrice POUSSARDIN, Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	01	Sabrina SMATI
Abstentions (présents et pouvoirs)	02	Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX,

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS,
Fabrice POUSSARDIN.



Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le <u>30/04/2026</u>
	et publication ou notification le <u>12/05/2026</u>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com